

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ DANS LE CADRE DE LA LOCATION

Décret n° 2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location. Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010. Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié. Norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<p>● Localisation du ou des bâtiments</p> <p>Type de bâtiment : <input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle</p> <p>Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butane</p> <p>Distributeur de gaz : GrDF</p> <p>Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Rapport n° : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Adresse : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Escalier : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Bâtiment : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>N° de logement : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Etage : 1er</p> <p>Numéro de Lot : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Réf. Cadastre : NC</p> <p>Date du Permis de construire : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
---	--

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<p>● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :</p> <p>Nom : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Prénom : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Adresse : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</p> <p>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Nom / Prénom : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Adresse : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	
<p>● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</p> <p>Nom : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Prénom : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Adresse : <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Téléphone : <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p><input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres</p> <p>Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur</p> <p>Numéro : 0319B116121714</p>

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<p>● Identité de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom / Prénom : NICOLE Franck</p> <p>Raison sociale et nom de l'entreprise : AVIDIAG</p> <p>Adresse : 1, Avenue Charles de Gaulle 84130 LE PONTET</p> <p>N° Siret : 47850210700046</p> <p>Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ COURTAGE</p> <p>N° de police : 59016094 date de validité: 31/12/2019</p> <p>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT, 17, Rue Borrel 81100 CASTRES le 12/09/2017</p> <p>N° de certification : C2444</p> <p>Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013</p>

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Chauffage	Etanche	
E.L.M.LEBLANC	24,00	
Mégalis NGVA 24	Cuisine - Mur E	
Appareil de cuisson	Non raccordé	Anomalie(s) : 20.4
LADEN		
4 feux	Cuisine - Mur E	

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé - Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M. : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Recommandations
Risques Encourus			
20.4	A1	Le dispositif de la sortie d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturable	Supprimer le système d'obturation de la sortie d'air
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion</i>			

LEGENDE

(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndicat ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

La sortie ventouse de la chaudière est à moins de 40cm d'un ouvrant et d'une aération (contacter un professionnel de l'art)

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz


H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature / cachet de l'entreprise</p> 	<p>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz Visite effectuée le : 30/07/2019 Fait à LE PONTET le 30/07/2019 Rapport n° : _____ Date de fin de validité : 29/07/2025 Nom / Prénom du responsable : NICOLE Franck Nom / Prénom de l'opérateur : NICOLE Franck</p>
---	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

